

## Pharmacien clinicien dans un hôpital

Doc	a134005
Date de publication	18/06/2011
Origine	NR
	Secret professionnel
Thèmes	Médicaments

*Suite à l'avis du Conseil national du 30 avril 2011 (Bulletin du Conseil national n°133) concernant la fonction de pharmacien clinicien dans un hôpital, un médecin souhaite savoir qui est responsable sur le plan éthique et juridique si cela tourne mal pour le patient du fait que le médecin traitant a suivi l'avis du pharmacien clinicien.*

Avis du Conseil national :

En sa séance du 18 juin 2011, le Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné votre question concernant la responsabilité sur le plan éthique et juridique à la suite d'un avis du pharmacien clinicien.

Le Conseil national estime que la responsabilité finale sur le plan éthique et déontologique repose sur le médecin traitant, également après un avis du pharmacien clinicien.

Le Conseil national n'est pas compétent pour émettre un avis concernant la responsabilité juridique. Le cas échéant, le juge portera une appréciation et statuera.